

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,**

Edifice Lomer-Gouin

575, Rue saint Amable, Bureau 2.10

Québec, (Québec)

G1R 6A6

Montréal, le 23 Octobre 2000

*Jacqueline Charlebois-Azar  
Joseph Azar-Charlebois*

Mémoire sur le projet d'implantation  
de la ligne biterne à 315 KV  
Grand-Brûlé-Vignan par Hydro-Québec  
– Secteur des lacs à la Loutre et Maillé

Montréal, le 23 Octobre 2000

Nous, les soussignés, Jacqueline Charlebois-Azar et Joseph Azar-Charlebois résidents du Lac à la Loutre depuis 20 ans, vous remercions de tout coeur pour l'opportunité de vous soumettre nos préoccupations sur le projet de la ligne biterne à 315 KV Grand-Brûlé-Vignan par Hydro-Québec, secteur des Lacs à La Loutre et Maillé.

A la lumière de nos connaissances, permettez-nous de développer nos commentaires afin de vous démontrer la nécessité de discontinuer un tel projet pertinemment nocif à notre santé, à notre qualité de vie et aura certainement de sérieuses conséquences écologiques sur notre environnement.

Ce qui suit vous démontre concrètement nos inquiétudes pour ce projet:

Nous nous opposons à tout tracé qui viendrait déséquilibrer, masquer et ternir notre environnement, nos demeures et notre paysage si grandiose.

C'est inconcevable que l'on fasse fi de la municipalité d'Huberdeau, des résidents et résidentes du Lac-A-La-Loutre et qu'on ait l'intention d'y ériger des pylônes et des lignes tout près des habitations actuelles et cela sans vraiment considérer la bio-diversité de notre région.

Nous nous expliquons:

1. Le Lac-A-La-Loutre sert de bassin d'eau à tout le village d'Huberdeau. C'est une eau très potable. L'eau de ce lac y est constamment vérifiée par le ministère de l'environnement. Les travaux de sol exécutés entraîneraient des conséquences désastreuses à la qualité de ce lac et son eau.
2. Les multiples cours d'eau venant des sources des montagnes se jetant dans le Lac-À-La-Loutre en seront dûrement affectées. Ex : érosion excessive.
3. Un changement drastique affectera le micro-climat qui persiste dans notre localité.  
Ex : coupe excessive d'arbres.
4. Notre localité est aussi un sanctuaire d'oiseaux très réel et très visité.
5. Notre faune est riche et prospère. Il y aurait sincèrement nuisance. Ex : manque de régénérations.
6. La flore d'une qualité et d'une rareté exceptionnelle se fait très présente et leur action aurait des effets destructeurs.
7. Tous les résidents et résidentes du Lac-À-La-Loutre dépendent des sources énumérées à l'item #2- eau puisée de ces sources pour notre consommation. Des puits de surface sont creusés à cet effet.

Nous terminons en vous disant que les défoliants utilisés pour maintenir l'ouverture du tracé contamineraient nos sources d'eau, notre lac, nos bassins de pêche et notre santé.

C'est avec toute sincérité que nous vous soumettons ces arguments qui, chers messieurs, apporteront une nouvelle source d'informations bénéfiques à un tracé écologique ailleurs que les secteurs des Lac-À-La-Loutre et Maillé.

Espérons que nos commentaires et propos porteront une nouvelle vision à tous les concernés.

*Jacqueline Charlebois - Azar*

*Joseph Azar - Charlebois*

Jacqueline Charlebois-Azar  
Joseph Azar-Charlebois